

Entretien avec Christophe Grandjean

Christophe Grandjean s'entretient avec Ronald Schnurrenberger, président de la direction de la CPE, de ce qui l'a motivé à endosser le rôle de président du Conseil de fondation, de ses expériences au sein de l'organe suprême et des défis qui se posent pour la prévoyance professionnelle.

Ronald Schnurrenberger:
Christophe, qu'est-ce qui t'a motivé à assumer la fonction de président?

Christophe Grandjean: J'ai déjà commencé à y réfléchir en 2022, lorsque j'ai accepté la vice-présidence. Le principe de rotation au Conseil de fondation garantissait jusqu'à présent la parité entre la représentation des employés et des employeurs. Je savais donc que la présidence serait très probablement la prochaine étape. De plus, je suis convaincu que le modèle suisse des trois piliers est un élément-clé de la stabilité et de la qualité de vie dans notre pays. Le 2^e pilier est celui qui est le plus robuste, car il contribue au maintien du niveau de vie après le départ à la retraite tout en offrant une solide couverture en cas d'invalidité et de décès. Maintenir ce système et en exploiter le plein potentiel pour nos assurés est une véritable source de motivation. Tout comme l'état d'esprit particulier qui règne à tous les niveaux de la CPE et que j'entends conserver à tout prix.

Qu'est-ce qui caractérise le travail au sein du Conseil de fondation?

Un grand professionnalisme! Et la volonté de s'engager en faveur des intérêts de la CPE et de ses assurés. Cette attitude nous permet de mener sereinement des discussions utiles pour notre travail. De plus, le Conseil de fondation peut compter sur l'engagement de la direction et des collaborateurs. Les dossiers sont très bien préparés, ce qui nous permet de prendre des décisions fondées. J'aimerais d'ailleurs saisir l'occasion pour remercier mes collègues du Conseil de fondation de leur engagement indéfectible et de leur contribution au succès de la CPE.

« J'aimerais conserver l'état d'esprit de la CPE. »

Quels sont selon toi les principaux défis que la CPE devra relever ces prochaines années?

Après une période transitoire de 11 ans pendant laquelle la CPE était une institution collective à laquelle étaient affiliées les entreprises de l'ancienne CPE Fondation de Prévoyance Energie, la CPE est redevenue une caisse commune. La numérisation de nos processus et



Christophe Grandjean, le nouveau président du Conseil de fondation

la capacité à rester agiles seront déterminantes pour les années à venir. C'est la seule façon de pouvoir suivre le rythme des développements dans le monde du travail et de continuer à proposer des prestations adaptées aux besoins et aux spécificités de nos entreprises affiliées.

Et quelles seront les principales difficultés pour la prévoyance professionnelle en Suisse?

Même s'il représente une composante essentielle du système de prévoyance helvétique, le 2^e pilier est régulièrement la cible d'attaques politiques. Un des enjeux majeurs consistera à réformer le système des trois piliers pour réussir à l'adapter aux nouvelles tendances sociétales. Il ne faut toutefois pas perdre de vue les principes fondamentaux de ce système: la solidarité intergénérationnelle dans le 1^{er} pilier, la composante d'épargne cofinancée par l'employeur dans le 2^e pilier et l'épargne individuelle dans le 3^e pilier. Notre système de prévoyance doit réagir à l'allongement de l'espérance de vie, aux nouvelles habitudes de travail et à la numérisation croissante, sans toutefois déroger aux principes propres à chaque pilier. La CPE a fait ses devoirs et propose d'ores et déjà des solutions de prévoyance adaptées aux besoins actuels et financées selon un mode durable.

La pression croissante exercée par la réglementation et les enjeux de durabilité représentent également un défi pour le 2^e pilier. Les membres des conseils de fondation doivent composer avec des prescriptions et des techniques de plus en plus complexes, ce qui ne facilite aucunement leur tâche dans un système de milice.

Qu'apprécies-tu en tant qu'assuré de la CPE?

J'apprécie le fait que la CPE accorde la priorité à l'équité intergénérationnelle. Les solutions sont financées durablement, non seulement dans notre intérêt, mais aussi dans celui de la prochaine génération.

Pour conclure: quel conseil donnerais-tu à nos assurés et à nos bénéficiaires de rentes?

J'aimerais avant tout appeler nos assurés à s'intéresser le plus tôt possible à la prévoyance professionnelle et aux mécanismes du 2^e pilier. Chaque franc versé à la CPE est au moins doublé par l'employeur. Il s'agit d'une chance unique de se constituer une solide épargne personnelle en vue de sa retraite. Quant à nos bénéficiaires de rentes, il ne m'appartient pas de leur donner des conseils. Ils ont déjà pris depuis longtemps les décisions cruciales en lien avec leur prévoyance et j'espère qu'ils en tirent satisfaction aujourd'hui. Je peux toutefois leur assurer que le Conseil de fondation accorde la même importance à leurs intérêts qu'à ceux des assurés actifs.

Changements au sein du Conseil de fondation

Après le départ de Martin Schwab, un nouveau représentant des employeurs a été élu au Conseil de fondation. Par ailleurs, l'organe suprême s'est nouvellement constitué le 20 janvier 2025 et a élu son président et son vice-président.

Le Conseil de fondation a élu Christophe Grandjean, représentant des salariés de Groupe E SA, comme nouveau président. Christophe Grandjean est membre du Conseil de fondation depuis plus de neuf ans et assumait la fonction de vice-président depuis l'automne 2021.

Luca Baroni, Group CFO d'Alpiq SA, a été élu à la vice-présidence. Il est membre du Conseil de fondation en tant que représentant des employeurs depuis 2022.

Nouveau membre du Conseil de fondation

Michael Sieber a été élu au Conseil de fondation dans le cadre d'une élection de remplacement. Représentant des employeurs, il intègre la mandature en cours, qui s'achèvera en septembre 2025. Il est CFO et membre du Directoire de CKW AG depuis 2020.



Michael Sieber
CFO | CKW AG, Lucerne

Michael Sieber suit l'évolution de la CPE en qualité d'assuré actif et de membre de la commission de prévoyance d'Axpo depuis plus de vingt ans. Il estime que, durant cette période, la CPE a pris de nombreuses décisions pertinentes qui lui ont permis de devenir une caisse de pension solide, moderne et viable, offrant à ses assurés des prestations attrayantes.

Vous trouverez de plus amples informations sur le Conseil de fondation et sa composition actuelle sur notre site internet www.pke.ch: Portrait.

Rénovations sans expulsions: un exemple de réussite à Fribourg

Les expulsions de locataires lors de la rénovation d'immeubles résidentiels sont controversées. Actuellement, les «maisons Sugus» à Zurich sont au centre de l'attention, car leurs locataires ont reçu, juste avant Noël, une résiliation de leur contrat de bail avec seulement trois mois de préavis. Ce cas a suscité un fort écho médiatique et a déclenché des protestations dans toute la Suisse.

Le projet de rénovation de la CPE récemment clôturé à Fribourg montre qu'une autre voie est possible: preuve est faite qu'une modernisation complète peut se faire sans recourir à des expulsions et dans l'intérêt à la fois des locataires et des propriétaires.

La CPE possède de nombreux immeubles souvent occupés par des locataires de longue date. Dans l'environnement de marché actuel, une résiliation du bail peut représenter des problèmes existentiels pour les locataires. Aussi la CPE a-t-elle pour objectif de réaliser les rénovations d'immeubles sans expulsions dès que cela est possible sur les plans technique et organisationnel.

Un assainissement sans expulsion est exigeant en termes de planification et de réalisation. Les travaux de construction peuvent être effectués de façon plus rapide et plus flexible dans un immeuble vide, car il ne faut pas tenir compte des résidents. Mais les expulsions présentent aussi des risques: pensons aux retards dus à des litiges, à l'opposition des locataires et du public ainsi qu'à l'atteinte à la réputation.

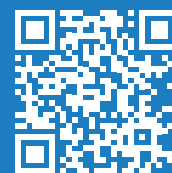
C'est pourquoi la CPE renonce délibérément à cette pratique et mise sur une planification soignée et une communication étroite avec les locataires pour tous ses projets de transformation afin de réaliser ses rénovations d'immeubles de façon la plus optimale et la plus socialement acceptable possible.



Assainissement et surélévation de l'immeuble de la CPE à Fribourg, Rue Jacques-Vogt 1-3 et Boulevard de Pérolles 32-34

A Fribourg, 140 appartements ont été rénovés, une surélévation a permis de créer 18 nouveaux logements et toute l'enveloppe du bâtiment a été isolée, le tout en moins de deux ans. Pendant la durée des travaux, des logements de remplacement ont été mis à la disposition des locataires au sein de l'immeuble. Ces derniers ont bénéficié d'un soutien pour leur déménagement temporaire ou d'un délai de résiliation de bail plus court s'ils souhaitent quitter leur appartement. En dépit des défis majeurs que représente l'assainissement d'un immeuble habité, le projet a pu être clôturé six mois plus tôt que prévu.

L'exemple de Fribourg montre clairement qu'il est possible de réaliser des rénovations de manière socialement acceptable, dans l'intérêt à la fois des locataires et des propriétaires.



Vidéo de la rénovation



Retraite: prenez le capital!

Avez-vous déjà participé à un séminaire gratuit sur la retraite organisé par une grande compagnie d'assurances, une banque ou un prestataire de services financiers? Avec un apéritif gratuit à la clé?

Et êtes-vous rentré(e) chez vous avec la conviction que la meilleure chose à faire était de percevoir votre avoir de vieillesse de la caisse de pension sous forme de capital? Et de placer ensuite ces capitaux auprès de la compagnie d'assurances, de la banque ou du prestataire de services financiers en question? Car vous pourrez ainsi faire des économies d'impôts, car, en cas de décès, vos enfants hériteraient de cet argent et parce que vous percevrez une rente beaucoup plus élevée que celle que vous verserait votre caisse de pension? Pourquoi? Parce que l'établissement financier placera votre argent en Bourse de manière plus rentable que votre caisse de pension?

Si tel est le cas, l'organisateur du séminaire-apéritif a bien fait son travail. Non pas pour vous, mais pour lui-même. En effet, il pourra à l'avenir gérer votre fortune et vous facturer chaque année des frais de gestion de 1% ou plus. En vingt ans, ce sont ainsi 20% de votre fortune qui lui reviendront. Et ce, quel que soit sa performance, indépendamment du rendement réalisé sur les placements. De fait, il n'existe aucune garantie d'un rendement positif. Les pertes sont inévitables à la Bourse et peuvent même atteindre 25% en une année. Et si vous avez absolument besoin de cet argent à ce moment précis, il ne vous restera aucune autre option que de réaliser les pertes.

CPE Fondation de Prévoyance Energie

Freigutstrasse 16
8027 Zurich
www.pke.ch

Téléphone 044 287 92 88
contact@pke.ch



Rente ou retrait sous forme de capital – une décision qui demande réflexion

Votre caisse de pension, en revanche, vous verse une rente à vie. Certes, celle-ci est imposable et vos enfants devront gagner leur vie eux-mêmes. Vous aurez toutefois la certitude de voir votre rente arriver à temps chaque mois sur votre compte. Et à votre décès, votre épouse ou votre époux percevra également une rente garantie à vie. Auprès de la CPE, votre rente inclut en sus une rémunération de 2% par an, elle aussi garantie et à vie.

Si votre conjoint(e) et vous avez encore le goût du risque à 90 ans, si vous souhaitez faire des économies d'impôts, transmettre votre avoir de caisse de pension à vos enfants et êtes disposés à céder chaque année 1% de votre fortune à votre banque, à votre compagnie d'assurances ou à votre conseiller financier, alors le versement de l'avoir de vieillesse sous forme de capital est fait pour vous.

Si vous souhaitez toutefois profiter de votre retraite avec une rente sûre et garantie à vie avec la certitude que votre femme ou votre mari recevra également une rente sûre et garantie à votre décès, incluant de surcroît un taux d'intérêt garanti de 2%, alors optez pour la rente!

Ronald Schnurrenberger Président de la direction

P.-S.: Vous pouvez bien entendu aussi gagner 25% en Bourse. Et la rente de la caisse de pension n'est pas à l'abri du renchérissement. Vous trouverez tous les avantages et inconvénients d'un versement sous forme de rente ou de capital sur notre site internet.